



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2022 / 02

**Modification de l'entrée en conduite du ruisseau
à Vallamand-Dessous**

Demande de crédit de CHF 90'000.00

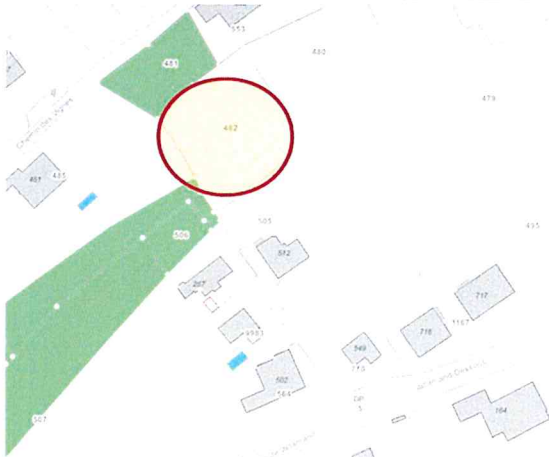
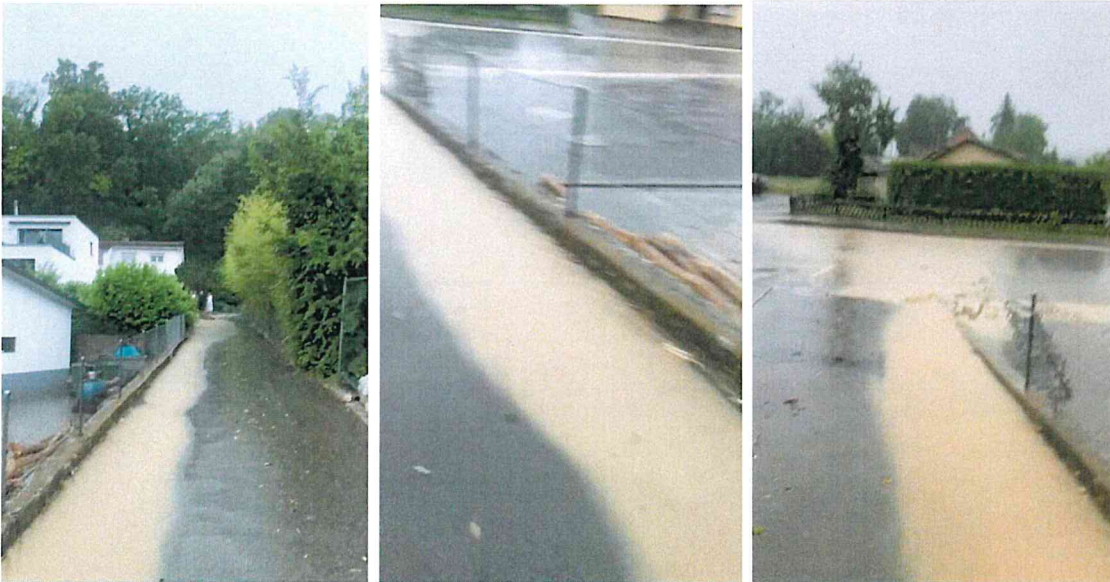
Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 10 mai 2022

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

A plusieurs reprises, de l'eau sort du lit du ruisseau à Vallamand-dessous et coule à travers les propriétés jusqu'à la route de Vallamand:



Selon des calculs hydrauliques sur les eaux de ruissellement du versant de la commune et à une inspection de la conduite qui amène l'eau depuis la colline jusqu'au lac en canalisant le ruisseau, la conduite a un bon diamètre et elle n'est pas bouchée.

Le problème se situe sur l'entrée du ruisseau dans cette conduite qui permet à l'eau de s'échapper.

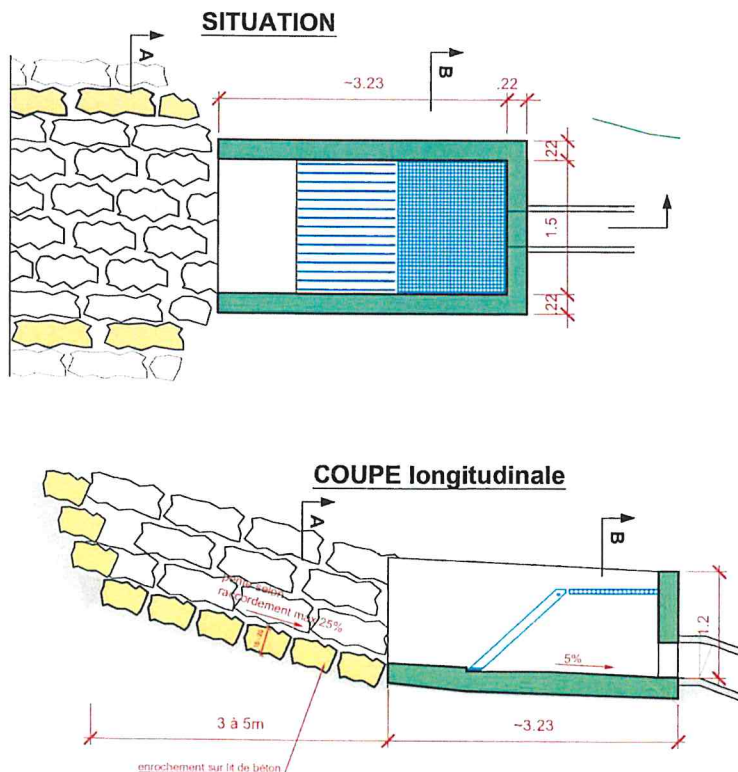


Descriptif :

Selon l'étude, il faut améliorer l'entrée et mettre en place une grille, comme mentionné ci-dessous, pour obliger l'eau à s'engouffrer dans le tuyau et éviter que des débris végétaux viennent le boucher :



Le dossier de mise à l'enquête prévoit la situation ci-dessous :



Le devis des travaux prévoit les montants suivants :

Devis des travaux :

Les montants mentionnés ci-dessous sont basés sur des offres d'entreprises. Les montants ont été arrondis ou adaptés en fonction du projet.

	Désignation		Montant total (TVA comprise)
1.	<u>Génie civil – maçonnerie</u>	CHF	48'000.00
2.	<u>Travaux forestiers</u>	CHF	5'500.00
3.	<u>Construction métallique</u>	CHF	3'200.00
4.	<u>Réhabilitation de la canalisation</u>	CHF	6'000.00
5.	<u>Honoraires d'ingénieurs</u>	CHF	20'200.00
6.	<u>Divers et imprévus</u>	CHF	4'100.00
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TVA comprise)			CHF 87'000.00

Conclusions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2022 / 02,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de correction de l'entrée du ruisseau canalisé afin d'éviter que l'eau s'écoule sur la route.
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 90'000.00
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir cette dépense de CHF 90'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 9'000.00 par année et par le biais du chapitre 4610.
L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif dans la section 210'000, ouvrage de génie civil.

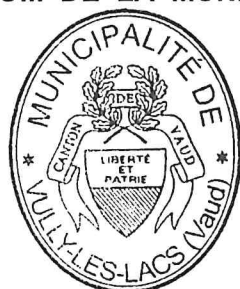
Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 avril 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally